

L'empêcheur de croire en rond

GoZias

HEBDO 319

7^{ème} année - semaine du 16 au 22 janvier 2014 - 2 €

INTERNATIONAL > 6

Moyen-Orient : la recomposition
des forces en présence

ART > 23

Tympan de Conques :
le créateur en majesté

DIPLOMATIE > 8

L'axe « hollandais » Israël/Arabie
saoudite/France

CULTURE > 18

Bruno Latour : les tourments
de la parole religieuse

Forêts en danger :
reportage sur le projet
Biomasse à Gardanne

La ruée vers l'or vert



ENTRETIEN > « Le Dénî, enquête
sur l'Église et l'égalité des sexes »

Vers le pillage des forêts

Les forêts françaises sont-elles condamnées au pillage et à enrichir des industriels avec l'aide de financements publics ? L'exemple du groupe E.ON à Gardanne, dans les Bouches-du-Rhône, est significatif. Après son ouverture prévue en 2015, son unité biomasse de production d'électricité aura recours à des espaces forestiers dont les potentialités ne sont pas prises en compte. Qui plus est, elle n'offrira pas un rendement d'énergie utilisée sous forme de chaleur pour alimenter les réseaux, en contradiction avec le cahier des charges de l'appel d'offres gouvernemental. La centrale de Gardanne multipliera les facteurs de pollution, menacera les usages traditionnels de la forêt et le tourisme vert, fragilisera les emplois de la filière bois. Sa zone d'approvisionnement prioritaire vise notamment quatre zones classées Natura 2000, une partie du Parc national des Cévennes et des territoires « Réserves de biosphère » et « Patrimoine de l'humanité » classés par l'Unesco. Le groupe E.ON risque de tout dévaster, y compris entre Le Vigan (Gard) et Nant (Aveyron) d'où est parti le mouvement contre l'exploitation du gaz de schiste. Après les hydrocarbures non conventionnels actuellement en suspens, d'autres centrales à biomasse risquent de se multiplier et apporter de nouvelles nuisances.

Des collectifs, des élus qui privilégient des petites unités de chaufferies locales plus soucieuses d'une gestion durable et raisonnée de la forêt, font entendre leur voix. Elles devraient s'amplifier, au moment où est discutée la future « loi d'avenir sur l'agriculture, la forêt et l'alimentation ». Le réseau national SOS Forêts, d'origine lorraine, portera le plaidoyer auprès des parlementaires et proposera des amendements. Tout en se référant à une excellence économique et environnementale, la proposition de loi n'apporte rien de concret sur les critères de biodiversité et d'environnement. L'inquiétude est d'autant plus importante que depuis l'avant dernier quinquennat, l'Etat prévoit un prélèvement de bois de plus de 40 % d'ici 2020. Un objectif irréaliste qui entamerait le capital forestier et hypothéquerait lourdement son avenir.

Qu'elles se situent en France, en Ukraine ou au Canada, pays visés pour l'alimentation de la centrale de Gardanne, les forêts jouent un rôle essentiel dans la régulation du climat et les équilibres planétaires. Les engagements du Grenelle de l'environnement seraient-ils remisés, au profit d'une exploitation forestière intensive incompatible avec une gestion durable de la forêt ? C'est un vrai sujet de débat qui devrait être soumis à l'ensemble des citoyens.  **Goliath**

Coupes sombres sur la forêt

Avec l'accord de l'Etat, l'entreprise allemande E.ON reconvertit sa centrale à charbon de Gardanne en unité biomasse dédiée à l'utilisation des matières organiques d'origine végétale pour produire de l'électricité. La surconsommation de bois suscite de nombreuses questions et des inquiétudes sur le plan écologique, social et environnemental, d'autant que des projets identiques s'annoncent sur le territoire. Désormais, la mobilisation est en marche.

La société E.ON lançait en 2013 des travaux de transformation dans l'une de ses deux chaudières à charbon de production d'électricité, situées à Meyreuil, à proximité de Gardanne dans les Bouches-du-Rhône (région Provence-Alpes-Côte d'Azur). Le troisième groupe mondial du secteur de la distribution de l'énergie avait été officiellement retenu par le gouvernement le 29 février 2012, après l'appel d'offre de juillet 2010 de la Commission de régulation de l'énergie portant sur la production d'électricité à partir de la biomasse : matières organiques, issues principalement de la forêt, présentées comme une des sources les plus prometteuses en matière d'énergie renouvelable. A ce jour, la future centrale électrique d'E.ON à Meyreuil-Gardanne sera la plus grande unité biomasse de France

avec ses 150 mégawatts. Mais sa puissance pourrait être aussi son talon d'Achille... Après sa mise en activité prévue début 2015, elle aura besoin d'une quantité considérable de combustible-bois, entre 800 000 et un million de tonnes par an dans un rayon de 400 km autour de Gardanne.

E.ON affiche le programme : d'ici dix ans, la totalité de la ressource en bois devra être d'origine « locale ». Dans un premier temps, 50 % sera importé de l'Ukraine et du Canada où des forêts seront abattues pour être brûlées à Gardanne. L'autre moitié sera recherchée en Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Jusqu'aux Pyrénées, jusqu'aux portes de Lyon, dans toutes les Alpes, jusqu'à la frontière italienne. Avec deux zones d'approvisionnement prioritaire :

Eva Lacoste

les châtaigneraies des Cévennes et une grande étendue située dans les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes, entre Forcalquier et le nord de Gap.

Passe-droit et non respect du cahier des charges

Pour E.ON, c'est un vrai coup de maître qui a réussi à transformer une partie de sa centrale, actuellement à l'arrêt pour non-conformité aux exigences en matière de pollution et de bilan carbone, en un atout grâce aux subventions accordées (cf. encadré p. 5). Et sans répondre au cahier des charges de la Commission de régulation de l'Energie qui demandait un rendement minimum de 60 % d'énergie utilisée directement sous forme de chaleur pour alimenter les réseaux. Exit la cogénération. Mieux encore : si la société affirme la « durabilité » de ses actions, elle ne fait jamais mention d'une quelconque stratégie en la matière, régénération de la forêt après les coupes ou étude d'impacts sur l'environnement ! Rien n'a été prévu pour une approche concertée de l'exploitation de la forêt, ce qui explique aisément la discrétion dont E.ON a fait preuve et le cercle restreint des



© MAB

acteurs informés. Les collectivités locales elles-mêmes n'avaient pas été averties, et la Direction départementale des territoires-Lozère (Languedoc-Roussillon), pour citer cet exemple, avait appris le projet par voie indirecte. Pourquoi une telle discrétion, si ce n'est pour éluder les conséquences néfastes de l'exploitation intensive des ressources forestières ?

Depuis deux ans, le collectif Vigilance Citoyen de Gardanne alerte sur le projet de centrale biomasse de la société E.ON et vient de déposer une requête juridique conjointe contre l'arrêté préfectoral d'autorisation de travaux du 29 décembre 2012 (cf. encadré p. 4). Les réunions publiques des 27 novembre et 11 décembre 2013 à Forcalquier (Alpes-de-Haute-Provence en région PACA) se sont concrétisées par la création du réseau SOS Forêts 04-Non à E.ON, inspiré du réseau SOS Forêts créé au niveau national lors d'une rencontre à Paris le 16 novembre 2013. Le collectif Gardanne se dote d'un site Internet (sosforets04.wordpress.com), lance une pétition et compte interpeller les candidats aux élections municipales des 23 et 30 mars 2014. La contestation s'élargit avec la constitution d'un collectif dans les Hautes-Alpes (région PACA) qui

tiendra une première réunion à Serres, le 24 janvier, dans le sud du département.

Citoyens et élus dans la bataille

Le mouvement se poursuit dans les Cévennes, où E.ON vise le châtaignier, convoité pour son fort rendement calorifique, en n'hésitant pas à s'attaquer au patrimoine naturel préservé des forêts gardoises et lozériennes (cf. « *La châtaigneraie cévenole à l'épreuve du géant allemand de l'énergie* », *Les Zindigné(s)* n° 9 de novembre 2013). En mars 2013, la société avait organisé à Saint-Hippolyte-du-Fort (Gard, région Languedoc-Roussillon) « *une réunion de lancement de la zone d'approvisionnement prioritaire Cévennes* », où elle se présentait comme une chance inespérée pour la filière bois locale. Certains Cévénols, manifestement pas de cet avis, créaient un collectif le 10 octobre 2013 à Alès (Gard) pour sauvegarder leurs forêts. « *Nous travaillons avec les réseaux et associations des différentes zones impactées par le projet E.ON, tout en restant vigilants sur la question des gaz de schiste, sur laquelle nous avons été alertés dès 2011 par la Frapna Ardèche (Réseau régional des associations pour l'environnement)* », nous communiquait

Annie Durand, habitante d'Aujac dans les Hautes-Cévennes. Le collectif cévenole était représenté le 7 décembre à Marseille, aux côtés de manifestants venus de Gardanne et des Alpes qui interpellaient Michel Vauzelle, président du conseil régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur, à l'occasion de la traditionnelle présentation des vœux.

Lors de la conférence de presse du 16 décembre 2013 à la mairie de Grambois (Vaucluse, région PACA) était présentée un motion commune des élus des Chartes forestières de territoire du Lubéron et de la montagne de Lure, approuvée par les communautés de communes du Pays de Banon et Forcalquier-Montagne de Lure et le comité syndical du Parc naturel régional du Lubéron. La future centrale de Gardanne : « *Une aberration économique, sociale et environnementale* », concluait Pierre Honoré, président de la Charte forestière de territoire de la montagne de Lure, responsable pour l'énergie de la communauté de communes Forcalquier-Lure, qui dénonçait un gaspillage énergétique en l'absence de débouché chaleur. « *Cette centrale est un énorme danger pour notre forêt, pour la*

suite page 4

biodiversité, déclarait Jean-Louis Joseph, président du Parc naturel régional du Lubéron et maire de La Bastidonne. *Je pense qu'on perdra davantage d'emplois sur le territoire qu'on va en maintenir sur Gardanne.* » Premiers touchés, la filière bois, le bois d'œuvre et l'usine de pâte à papier de Tarascon (Bouches-du-Rhône) mises à mal par la concurrence et la pression sur la ressource. Les élus défendent une priorité à l'alimentation biomasse utilisée dans des chaufferies de service public de taille modeste. *« Les filières industrielles ne répondent qu'à des visées courtes et non à un projet durable de territoire »*, nous résumait Brigitte Reynaud, présidente de la communauté de communes du Pays de Banon qui ouvrait un nouveau pôle bois-énergie le 20 octobre 2013. Pour Nicholas Bell, membre du Réseau Alternatives forestières et animateur de Radio

Zinzine² : *« Il est urgent de faire connaître la motion des collectivités de Lubéron-Lure et d'encourager d'autres collectivités à suivre cet exemple. Un élargissement de la contestation pourrait renforcer les doutes de la Caisse des dépôts et consignations³, par laquelle une partie des subventions devraient passer. »*

Une autre difficulté s'annonce : le risque de contractualisation entre les entreprises sous-traitantes des centrales à biomasse et les petits propriétaires, dont la plupart possèdent des forêts de moins de 15 hectares non soumises à une réglementation stricte, avec le risque de coupes franches et de trouées anarchiques. *« Les élus des Chartes forestières, nous expliquait Pierre Honoré, souhaitent inciter les petits propriétaires à se regrouper en associations pour établir de véritables plans de gestion durable de la*

forêt, préserver le paysage et la durabilité de la ressource. » La centrale biomasse de Gardanne utilisera à 80 % de bois de coupe et des "déchets verts" - troncs, cimes, branches - matières organiques essentielles pour maintenir la qualité des sols, dont le recours massif risque d'augmenter l'érosion et l'acidification des sols. Mais pas seulement, puisqu'elle aura recours au bois de déconstruction, polluants porteurs d'essences, de colles, peintures et goudrons, et fera appel au charbon (13 % du combustible total) source de gaz carbonique et de gaz à effet de serre. Parler de pollution n'est pas un vain mot, si on considère que la nouvelle unité biomasse fonctionnera 7500 heures par an, soit onze mois, alors que l'ancienne unité-charbon ne travaillait que trois mois par an en crête de consommation.

Le transport du bois ajoutera encore à la pollution, comme le confirme la commission biomasse du Sénat (2 octobre 2013) qui estime que le projet E.ON nécessitera 2800 tonnes par jour, soit un camion toutes les deux minutes. Ceci ne devrait pas troubler le groupe E. ON, malgré sa volonté affichée de promouvoir *« des énergies durables »*, classé en 2008 second pollueur européen en terme d'émission de gaz carbonique. *« Le bilan carbone est très mauvais, on arrive à une production qui sera 250 % supérieure à celle qui existe déjà »*, calculait, lors d'un entretien (sur radio Zinzine, le 14 novembre 2013), Jacques Bucki, vice-président de la Communauté du Pays d'Aix chargé des énergies renouvelables et maire socialiste de Lambesc (Bouches-du-Rhône) dont le conseil municipal avait voté en 2011 une motion contre l'exploitation du gaz de schiste.

Des emplois en sursis

Le projet de centrale biomasse à Gardanne n'avait pas été retenu par la Commission de régulation de l'Énergie, autorité administrative chargée de veiller au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz en France. Mais le chantage à l'emploi, à l'approche des présidentielles de 2012, permettait à E.ON de passer en force. E.ON parlait de préserver 120 emplois sur 182, et parle aujourd'hui d'en maintenir 70. Jusqu'à quand ? L'hypothèse d'une cessation d'activité de l'unité biomasse de Gardanne pourrait bien se vérifier dans un futur proche, si l'offre locale ne répond pas à ses attentes et si le coût du bois d'importation venait à augmenter. SNET, la filiale française

FOCUS

Le débat public écarté : recours juridique contre E.ON

La lutte se poursuit sur le plan juridique, puisqu'un premier recours était déposé le 29 décembre 2013 auprès du tribunal administratif de Marseille pour obtenir l'annulation de l'arrêté préfectoral du 29 décembre de l'année précédente qui autorisait les travaux de la société E.ON. Recours commun, sur la requête de Pierre Calfas, président de France Nature Environnement, Jean-Luc Debard du collectif Gardanne, Marie-Claire Mouyrin représentant Convergence Ecologique du Pays de Gardanne, Jean-Reynaud, coprésident des Amis de la Terre Bouches-du-Rhône.

La démarche s'appuie sur l'impact forestier, les émissions atmosphériques et un projet qui ne prend pas en compte les particularités locales, aspects mis en avant par les collectifs et les élus des Chartes forestières et des communautés de commune. Mais pas seulement, puisque l'enquête publique a fait l'objet de plusieurs irrégularités. Notamment l'absence de registre d'enquête déposé dans les communes situées à moins de 10 kilomètres de la centrale et la non prise en compte des avis négatifs des particuliers et associations. Un point aura du poids et pourrait être susceptible d'amener la nullité de l'autorisation préfectorale : le coût total des travaux n'a pas été présenté dès l'élaboration du dossier.

C'est le 22 novembre 2012, lors du passage en Coders-Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques, présidé par le préfet (dont la célérité pour accorder l'autorisation de travaux a été exceptionnelle), qu'il a été indiqué un coût d'au moins 220 millions d'euros. Or, à partir de 150 millions d'euros, la Commission nationale du débat public peut être saisie, et obligatoirement à partir de 300 millions d'euros, chiffre qui sera sûrement dépassé dans le cadre de l'ensemble industriel. *« Les collectivités territoriales concernées, les associations de l'environnement agréées au niveau national auraient pu saisir la Commission nationale de débat public. Il fallait le faire avant l'enquête publique, mais le coût n'avait pas encore été annoncé, nous indique Jean Reynaud. Pour mieux évincer la population et les riverains, l'enquête publique s'est déroulée durant une période de vacances, entre le 2 juillet et le 2 août 2012, près de quatre mois avant l'annonce du coût des travaux, et avec un seul enquêteur. C'est une question qui nous concerne tous, mais en pratique les procédures sont là pour entériner les projets, lorsque tout est ficelé. L'enquête publique devrait elle être suffisamment en amont, mais en France ce n'est pas le cas. »* □ E. L.



du numéro un allemand de l'énergie, brûle de fermer ses centrales thermiques à charbon et se reconvertir dans l'exploitation des barrages. La France souhaite ouvrir à la concurrence 20 % de son parc hydroélectrique et des grands énergéticiens européens sont sur les rangs...

Le passé du groupe européen ne plaide pas en sa faveur : entre 2002 et 2006, il n'avait pas hésité à se délester de 20 % de son personnel, soit 20 000 personnes, malgré un chiffre d'affaires multiplié par 420 % en dix ans pour atteindre 120 milliards d'euros en 2012. Véritable Mittal bis, E.ON pourrait purement et simplement plier bagages, après avoir empoché de substantielles subventions. D'autres menaces pèsent sur les forêts et mettront en péril un milieu naturel irremplaçable. Une seconde centrale à biomasse en région PACA, à Brignoles au cœur des forêts varoises, portée par la société Inova (180 000 tonnes de biomasse par an, sans cogénération électricité-chaleur), a obtenu les autorisations nécessaires et doit être ouverte en 2016. Parmi les quinze projets sélectionnés par les ministres de l'Energie et du Développement durable en octobre 2011, celui de Laveyron dans la Drôme de protection de la nature, dénoncé par la Fédération Rhône-Alpes, utilisera 4,7 hectares de terres agricoles pour son implantation et fera appel à 200 000 tonnes de bois par an.

Dans le même département, à Pierrelatte, l'usine Eurodif d'Areva avait arrêté en octobre 2012 sa production de chaleur qui alimentait des logements, sociaux, des serres agricoles et la Ferme aux crocodiles, parc zoologique privé et haut-lieu touristique. La nouvelle technologie de

l'usine d'enrichissement de l'uranium fait appel à la biomasse (150 000 tonnes par an) pour continuer à produire de l'électricité pour EDF. Une belle opportunité qui permet à Eurodif de bénéficier d'un tarif préférentiel d'achat pour une durée de vingt ans... grâce au soutien de l'Etat engagé dans une politique de renouvellement énergétique. Force est de constater que chacun met aujourd'hui ce qu'il souhaite

derrière la notion de « durabilité » qui a perdu beaucoup de son sens. Les forêts deviendraient-elles de simples gisements mis à la disposition de grands groupes industriels ? □

1. La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREA-PACA), notait dans son avis du 22 mai 2012 adressé au préfet des Bouches-du-Rhône : « Concernant l'approvisionnement en combustible biomasse (...), il requiert la prise en compte de l'évaluation des effets environnementaux indirects. Il en va notamment des effets attendus sur le paysage et la biodiversité, ce qui n'est pas évalué ni analysé dans ce dossier (dossier fourni par E.ON, ndlr). »

2. Radio libre, autogérée, Radio Zinzine (programmes d'information et musicaux sur 106,3 FM) est basée à Gap (Hautes-Alpes) et couvre plusieurs départements (04, 05, 13, 84). Elle peut être écoutée en ligne. Emission "Contre les délires d'E.ON" : www.radiozinzine.org, « La centrale électrique à biomasse de l'entreprise E.ON menace les forêts méditerranéennes, du Canada et de l'Ukraine », lien en bas de texte.

3. Dans son rapport de juillet 2013, la Caisse des dépôts et consignations soulignait un soutien à la filière biomasse susceptible d'entraîner « des conflits d'usage sur la ressource réellement disponible », et demandait que soient réexaminées « les conditions des tarifs d'achat de l'électricité de source biomasse ».

FOCUS

« Un scandale financier » : Etat, consommateurs, collectivités passent à la caisse

Le projet E.ON avait été retenu in extremis, grâce aux porteurs du projet qui avaient mis en avant les difficultés d'approvisionnement en électricité des départements de l'est de la région PACA. Yves Calvet, du collectif Gardanne, a bien voulu nous livrer son analyse : « On a validé un projet hors critères conditionnels légaux (sans cogénération électricité-chaleur, ndlr), à condition qu'il délivre de l'énergie au réseau, au moins 7500 heures par an, pour les « péninsules électriques », considérées comme des confins sous-équipés du territoire national, mais ce n'est qu'accessoirement que la connexion avec l'Italie sert à équilibrer la demande. La notion de « péninsule électrique » n'est qu'un habillage technico-administratif inventé pour justifier la volonté des politiques d'imposer à la Commission de régulation de l'Énergie l'ajout du projet Gardanne à l'appel d'offres national. C'est une forfaiture, pour ne pas dire un scandale financier. »

Pour prétendre au tarif préférentiel de rachat d'électricité, reporté sur les factures EDF¹, l'unité biomasse de Gardanne devra fournir au moins 7500 heures par an. Reconnue comme énergie renouvelable, E.ON reçoit en outre 1 milliard 400 000 euros de subventions sur vingt ans, sans compter l'aide financière aux investissements. « L'Etat paiera par l'intermédiaire de la Caisse des dépôts et consignations, donc sur nos impôts, les consommateurs participeront sur leurs factures EDF, et en plus E.ON voudrait que les collectivités subventionnent la filière bois. On risque de payer trois fois », nous résumait Claude Calvet avant de conclure : « Tout ce montage est un véritable hold up environnemental. » □ E. L.

1. La coût pour les consommateurs sera porté sur la ligne « Contribution aux charges du service public de l'électricité », qui sert en principe à compenser le surcoût résultant des politiques de soutien à la cogénération et aux énergies renouvelables.